



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/57
12 octobre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-cinquième réunion
Bali, Indonésie, 13 – 17 novembre 2011

RAPPROCHEMENT DES COMPTES

1. Le présent document se compose de quatre sections: Section I: Contexte; Section II: Rapprochement des recettes indiquées dans les comptes de 2010 avec les données financières des rapports périodiques des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds; Section III: Dépenses indiquées dans les comptes de 2010 et dans les rapports périodiques; et Section IV: Recommandations.

Section I: Contexte

2. À la suite de la 38^e réunion et de la présentation des comptes du Fonds pour l'année 2001, le Comité exécutif avait demandé qu'un rapprochement complet des comptes avec les rapports périodiques et financiers soit réalisé pour être présenté à la dernière réunion de chaque année (décision 38/9 d)). Le Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution et le Trésorier, a donné suite chaque année à cette décision et a rendu compte annuellement des résultats à la dernière réunion de l'année, en reportant les éléments en souffrance non encore résolus au cours d'une année donnée à l'année suivante.

Section II: Rapprochement des recettes indiquées dans les comptes de 2010 avec les données financières des rapports périodiques des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds

3. Il est proposé d'apporter des ajustements dans les comptes de 2011 du PNUE, en consultation avec les agences d'exécution et le Trésorier, sous réserve de la décision du Comité exécutif, comme il est recommandé dans le présent rapport.

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Données financières des rapports périodiques et inventaire des projets approuvés

4. Comme il est indiqué dans le Tableau 1, la comparaison entre les données financières des rapports périodiques des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat montre des écarts pour toutes les agences. Comme la source ultime d'approbations des projets des agences d'exécution est l'inventaire tenu par le Secrétariat, il est proposé d'utiliser le montant approuvé de 2 433 020 987 \$US de l'inventaire pour 2010 aux fins de rapprochement des comptes de 2010.

Tableau 1

**COMPARAISON ENTRE LES RAPPORT PÉRIODIQUES
ET L'INVENTAIRE DES PROJETS APPROUVÉS (\$US)**

Agence	Rapport périodique de 2010 – Total des fonds approuvés, incluant les coûts d'appui	Inventaire – Total des fonds approuvés, incluant les coûts d'appui	Différence
PNUD	605 123 673	605 123 640	-33
PNUE	193 503 722	193 507 706	3 984
ONUDI	608 582 868	608 582 854	-14
Banque mondiale	1 025 806 791	1 025 806 787	-4
Total	2 433 017 054	2 433 020 987	3 984

5. Le Tableau 1 montre une différence de (33) \$US entre l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat et les approbations de 2010 indiquées dans le rapport périodique du PNUD. Aux fins du rapprochement, le PNUD s'est fondé sur l'inventaire fourni par le Secrétariat en mai 2011. Entre temps, le Secrétariat a mis à jour ses dossiers, résultant en des résultats différents en date de septembre 2011. La différence de (33) \$US provient sans doute de l'arrondissement des différences. Le PNUD va à son tour mettre à jour ses données pour s'aligner sur l'inventaire du Secrétariat en date de septembre 2011.

6. Dans le cas du PNUE, la différence de 3 984 \$US apparaissant dans le Tableau 1 entre les données de l'agence et l'inventaire du Secrétariat est la somme d'un montant de 3 900 \$US relevant du projet SAM/SEV/25/PRP/05, et du montant de 81 \$US lié au projet SIL/REF/41/TRA/08 qui a été remboursé à la 58^e réunion du Comité exécutif et non corrigé dans les livres du PNUE, ainsi que d'une différence de 4 \$US due à l'arrondissement des chiffres. Le PNUE est convenu d'apporter les corrections nécessaires pour aligner les données de son rapport périodique sur l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat.

7. L'ONUDI a expliqué que la différence de (14) \$US entre le rapport périodique de l'agence et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat est due à l'arrondissement des chiffres que l'ONUDI devra corriger.

8. Dans le cas de la Banque mondiale, la différence de (4) \$US résulte également de l'arrondissement des chiffres entre le rapport périodique de la Banque mondiale et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat.

9. Dans les cas où la différence est supérieure à 5 \$US, il est proposé que les agences alignent leurs données sur l'inventaire du Secrétariat ou qu'elles justifient l'écart. Il est donc recommandé que le PNUD, le PNUE et l'ONUDI alignent leurs données des montants approuvés indiqués dans leurs rapports périodiques sur l'inventaire du Secrétariat avant le prochain rapprochement des comptes.

Montants nets des approbations des rapports périodiques et des résultats de l'exercice de 2010 des agences d'exécution

10. Le montant net des fonds approuvés dans les rapports périodiques des agences et les recettes dans les comptes de 2010 du Fonds couvrent la même période. Or, comme le montre le Tableau 2, les deux rapports présentent des différences.

Tableau 2

DIFFÉRENCES ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DE 2010 DU FONDS – FINANCEMENT APPROUVÉ ET RECETTES (\$US)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3)-(2)	(6) = (4)-(2)
Agence	Rapport périodique de 2010 – Financement total approuvé, incluant les coûts d'appui	Recettes globales des comptes de 2010 du Fonds (Données provisoires du Trésorier)	Recettes globales des comptes de 2010 du Fonds (État financier définitif)	Différence entre les comptes provisoires et les rapports périodiques	Différence entre les comptes définitifs et les rapports périodiques
PNUD	605 123 673	605 123 684	605 091 042	11	-32 631
PNUE	193 503 722	193 614 931	193 544 008	111 209	40 286
ONUDI	608 582 868	608 679 323	608 705 606	96 455	122 738
Banque mondiale	1 025 806 791	1 036 752 675	1 036 752 675	10 945 884	10 945 884
Total	2 433 017 054	2 444 170 613	2 444 093 331	11 153 559	11 076 277

Note: Un nombre positif dans la dernière colonne signifie que les recettes indiquées dans les comptes des agences sont supérieures aux montants indiqués dans leurs rapports périodiques. Un nombre négatif signifie que les recettes indiquées dans les comptes des agences sont inférieures aux montants indiqués dans leurs rapports périodiques.

11. Le Tableau 3 explique les différences entre les rapports périodiques et les recettes globales des agences dans les comptes définitifs de 2010.

Tableau 3

JUSTIFICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS NETS DES APPROBATIONS INDIQUÉS DANS LES RAPPORT PÉRIODIQUES ET LES RECETTES DES COMPTES DÉFINITIFS DE 2010 DU FONDS (\$US)

Ligne	Observations	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1	Différence entre les comptes apurés de l'agence et le rapport périodique	-32 631	40 286	122 738	10 945 884
2	Intérêts créditeurs du dernier trimestre de 2010 comptabilisés dans les approbations de la 65 ^e réunion				-8 133

Ligne	Observations	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
3	Intérêts accumulés en 2010 non comptabilisés dans le rapport périodique (PNUE et ONUDI pour suite à donner)		-22 807	-226 429	
4	Recettes diverses pour 2010 non indiquées dans les rapports périodiques du PNUE et de l'ONUDI (PNUE et ONUDI pour suite à donner)		-13 494	-3 015	
5	Corrections des recettes de l'ONUDI effectuées par le Trésorier en 2010 (après la 61 ^e ExCom)			38 031	
6	Corrections des recettes de l'ONUDI effectuées par le Trésorier en 2010 (après la 62 ^e ExCom)			68 663	
7	Différence entre les intérêts réels et estimatifs de 2010 à rembourser au PNUD par le Trésorier (Trésorier pour suite à donner)	32 642			
8	Remboursement à ExCom58 pour SIL/REF/41/TRA/PRP/05, à corriger dans le rapport périodique de 2011 du PNUE		-81		
9	Arrondissement des différences dans les coûts d'appui du PNUE au programme à corriger dans le rapport périodique de 2011 du PNUE		-4		
10	Modification à apporter par le PNUE dans son rapport périodique de 2011 sur le projet SAM/SEV/25/PRP/05		-3 900		
11	Élément de rapprochement en instance du projet bilatéral de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120)*				-225 985
12	Élément de rapprochement en instance du projet bilatéral des États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425)*				-5 375 000
13	Élément de rapprochement en instance du projet bilatéral des États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439)*				-5 375 000
14	Total (Lignes 2 à 13)	32 642	-40 286	-122 750	-10 984 118
15	Différence	11	0	-12	-38 234

*Les éléments de rapprochement en instances seront clos à l'achèvement des activités MP de la Banque.

12. Le Tableau 3 indique que toutes les agences ont pu indiquer les raisons des différences entre leurs recettes de 2010 et les montants approuvés indiqués dans l'Inventaire, sauf dans le cas de la Banque mondiale avec le montant de 38 234 \$US.

PNUD

13. Le PNUD a expliqué que la différence de (32 631) \$US entre le rapport périodique de 2010 et l'état financier de 2010 représente l'écart entre les intérêts créditeurs indiqués dans l'état financier provisoire du PNUD pour 2010 et son état financier définitif, qui s'élève à 32 642 \$US. Ce montant sera remboursé au PNUD par le Trésorier à la suite de la 65^e réunion, parce que les intérêts créditeurs estimatifs de 500 000 \$US indiqués par le PNUD en date de septembre 2010 étaient surévalués par rapport au montant définitif de 467 358 \$US pour 2010. L'autre différence de 11 \$US était un élément de rapprochement en suspens découlant d'une modification à apporter après que les écarts entre l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat et les données sur les projets approuvés figurant dans le rapport périodique du PNUD aient été réglés entre le PNUD et le Secrétariat.

PNUE

14. D'après la ligne 1 du Tableau 3, les états financiers de 2010 du PNUE indiquent des recettes de 40 286 \$US de plus que ce qui figure dans son rapport périodique de 2010. Le PNUE a expliqué que des montants de 22 807 \$US en intérêts créditeurs (ligne 3 du Tableau 3) et de 13 494 \$US en recettes diverses (ligne 4 du Tableau 3) avaient été enregistrés dans ses comptes de 2010 mais non pas dans son rapport périodique. Ces chiffres seront corrigés par le PNUE dans son rapport périodique de 2011.

ONUDI

15. L'ONUDI a indiqué des recettes plus élevées dans ses comptes de 2010 que dans son rapport périodique. L'écart est dû à des intérêts créditeurs et des recettes diverses qui n'ont pas encore été inscrits dans le rapport périodique de l'ONUDI. La différence de 122 738 \$US entre le rapport périodique et l'état financier de 2010 de l'ONUDI est constituée de 226 429 \$US d'intérêts créditeurs et de 3 015 \$US de recettes diverses signalés au Trésorier dans les états financiers définitifs. Des montants de 38 031 \$US et 68 663 \$US ont été déduits par le Trésorier après les 61^e et 62^e réunions respectivement, sur la base des montants provisoires d'intérêts créditeurs indiqués par l'ONUDI pour la période de janvier à septembre 2010. Ceci laisse une différence non expliquée de (12) \$US qui constitue un élément de rapprochement non résolu que l'ONUDI considère comme un écart d'arrondissement.

Banque mondiale

16. La ligne montre une différence de 10 945 884 \$US entre le montant net des approbations indiquées dans les rapports périodiques de la Banque et les recettes figurant dans les états de comptes définitifs du Fonds pour 2010. Sur ce montant, 8 133 \$US correspondent aux intérêts créditeurs du dernier trimestre de l'exercice pris en compte en 2011. La dernière ligne du tableau 3 montre un déficit de 38 234 \$US dans les comptes de la Banque mondiale qui n'a pas pu être identifié à temps pour la date limite des soumissions pour la 65^e réunion. La Banque coopère avec le spécialiste du groupe comptable des fonds fiduciaires et de la gestion des ressources pour identifier le déficit et en rendre compte au Secrétariat du Fonds et au Trésorier avant ou durant la réunion.

Éléments de rapprochement en instance

Banque mondiale

17. La Banque mondiale a signalé le même élément de rapprochement en instance de 5 375 000 \$US pour une contribution bilatérale reçue en 2006 des États-Unis d'Amérique pour le projet États-Unis-Chine d'élimination accélérée de la production (CPR/PRO/44/INV/425). La Banque a ajouté un autre montant de 5 375 000 \$US provenant du projet bilatéral États-Unis-Chine d'élimination accélérée de la production (CPR/PRO/47/INV/439). Ce projet avait été approuvé à la 47^e réunion du Comité exécutif. Les deux montants subsistent dans les comptes comme des éléments de rapprochement en instance parce que la

Banque mondiale les a inclus comme faisant partie des recettes dans ses comptes de 2006 et 2008, alors qu'ils ne figurent pas dans la liste du Secrétariat des projets approuvés pour la Banque mondiale parce qu'il s'agissait de contribution bilatérale.

18. La Banque a également indiqué le même montant de 225 985 \$US comme élément de rapprochement en instance dans les rapprochements annuels précédents. Il s'agit d'une contribution bilatérale de la Suède approuvée à la 29^e réunion du Comité exécutif (THA/HAL/29/TAS/120), qui a reçu la même suite que la contribution des États-Unis mentionnée précédemment. Le montant restera donc comme un élément de rapprochement en instance puisqu'il ne peut être traité dans le rapport périodique de la Banque mondiale comme une recette normale provenant du Fonds multilatéral.

Section III: Dépenses indiquées dans les comptes de 2010 et dans les rapports périodiques

19. Le Tableau 4 montre les différences entre les dépenses cumulatives indiquées provisoirement au Trésorier dans les comptes de 2010 du Fonds, et la somme des fonds décaissés et des fonds engagés indiqués au Secrétariat du Fonds dans les rapport périodiques annuels des agences d'exécution pour la période de 1991 à 2010.

Tableau 4

DÉPENSES (\$US)

RAPPORT PÉRIODIQUE					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Agence	Fonds décaissés incluant les coûts d'appui	Fonds engagés incluant les coûts d'appui	Total des dépenses cumulatives {(2)+(3)}	Total des dépenses cumulatives indiquées au Trésorier	{(4)-(5)}
					(Voir Note)
PNUD	550 904 661	1 212 719	552 117 380	545 826 418*	6 290 962
PNUE	163 683 422	6 865 748	170 549 170	170 549 170	0
ONUDI	513 841 867	19 332 184	533 174 051	533 233 787	-59 736
Banque mondiale	990 327 904	34 401 181	1 024 729 085	998 158 038	26 571 047

*Comptes provisoires.

Note: Un nombre positif dans la dernière colonne signifie que le montant des dépenses déclaré dans le rapport périodique est supérieur à celui des comptes du Fonds. Un nombre négatif signifie que le montant des dépenses déclaré dans le rapport périodique est inférieur à celui des comptes du Fonds.

20. Le Tableau 5 résume les différences entre les dépenses indiquées dans les rapports périodiques des agences et les chiffres figurant dans les comptes du Fonds.

Tableau 5

**JUSTIFICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE LES DÉPENSES INDIQUÉES DANS LES
RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DU FONDS (\$US)**

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Différence entre les comptes des agences et leurs rapports périodiques	6 290 962	0	-59 736	26 571 047
2. Fonds destinés à couvrir les engagements administratifs de 2011 & 2012. Réalisés et déclarés dans le rapport périodique, mais non encore décaissés selon les comptes de 2010.	5 317 436			
3. Différence entre les états financiers provisoires et définitifs de 2010 à déclarer en 2011 sur la base des états financiers définitifs de 2010 présentés par le PNUD	906 966			
4. Erreurs de niveau de projet décelées et supprimées du rapport périodique de 2010 non ajustées dans les états financiers de 2010. A ajuster par le PNUD dans les comptes de 2011.	-30 794			
5. L'élément de rapprochement en instance est la réduction des dépenses dans les états financiers non associés à un projet particulier. Augmente le solde de financement dû au Fonds mais ne peut être restitué qu'à la clôture du fonds fiduciaire*	68 300			
6. L'élément de rapprochement en instance est la réduction des dépenses dans les états financiers non associés à un projet particulier. Augmente le solde de financement dû au Fonds mais ne peut être restitué qu'à la clôture du fonds fiduciaire *	29 054			
7. Comptes de l'ONUDI déjà corrigés en 2011			59 920	
8. Valeur engagée pour les projets approuvés				34 401 181
9. Décaissements vers les comptes spéciaux de la Banque mondiale				-7 830 134
10. Total (lignes 2 à 10)	6 290 962	0	59 920	26 571 047
11. Différence	0	0	184	0

* Élément de rapprochement en instance pouvant être restitué à la clôture du fonds fiduciaire.

PNUD

21. La ligne 2 représente des fonds destinés à couvrir les engagements administratifs de 2011 et de 2012 réalisés et déclarés dans le rapport périodique, non encore décaissés selon les états financiers de 2010. La ligne 3 indique une différence de 906 966 \$US entre les comptes provisoires et les états financiers définitifs de 2010 devant être enregistrés par le Trésorier en 2011 sur la base des états financiers définitifs de 2010 présentés par le PNUD. La ligne 4 est un élément de rapprochement de 2010 lié à une erreur d'un montant de (30 794) \$US détectée et supprimée du rapport périodique de 2010 qui doit être ajusté par le PNUD dans ses comptes de 2011.

Éléments de rapprochement en instance

22. Aux lignes 5 et 6 figurent les sommes de 68 300 \$US et de 29 054 \$US qui resteront des éléments de rapprochement en instance pour le PNUD jusqu'à la clôture des projets financés par le Fonds multilatéral, et elles ne peuvent être associées à aucun projet particulier. Il convient de noter qu'en

réduisant ses dépenses de ces deux montants dans ses états financiers, le PNUD a, théoriquement, pris les mesures nécessaires pour rendre ces montants au Fonds.

PNUE

23. Il n'y a pas de d'écart entre le rapport périodique de 2010 du PNUE et ses comptes de 2010.

ONUDI

24. Pour sa part, l'ONUDI a déclaré dans ses états financiers de 2010 un montant de dépenses supérieur de 59 736 \$US à celui figurant dans son rapport périodique de 2010. L'ONUDI a expliqué que les dépenses cumulatives indiquées au Trésorier dépassaient de 59 920 \$US les chiffres véritables et que ses comptes ont déjà été corrigés de ce même montant en 2011. La différence de 184 \$US qui reste est un élément de rapprochement que l'ONUDI n'est pas en mesure d'expliquer à la présente réunion.

Banque mondiale

25. Concernant la Banque mondiale, le montant de 26 571 047 \$US correspond au fait qu'elle utilise une méthode de comptabilité de trésorerie qui consiste à ne pas inscrire les décaissements dans les états financiers tant que ces paiements n'ont pas été effectués, alors qu'ils figurent dans ses rapports périodiques. Par conséquent, son rapport périodique indiquera toujours un montant de dépenses plus élevé que ses états financiers. Les chiffres correspondant aux décaissements du rapport périodique comprennent principalement ceux qui sont communiqués à la Banque mondiale par ses agents financiers et les pays clients (dans le cas de certains plans sectoriels et nationaux d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone), alors que les dépenses inscrites dans les états financiers représentent les fonds qui vont de la Banque vers les comptes spéciaux (et en fin de compte aux bénéficiaires). A tout moment, le niveau de dépenses sera plus élevé dans les états financiers que dans le rapport périodique en raison du décalage dans le temps entre le moment du décaissement vers les comptes spéciaux et celui du décaissement au profit du bénéficiaire.

Section IV: Recommandations

26. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) prendre note du rapprochement des comptes de 2010, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/57;
- b) demander aux agences d'exécution de procéder en 2011 aux ajustements de 2009, comme suit:
 - i) le PNUD corrigerait ses écritures de (33) \$US pour les montants approuvés dans son rapport périodique;
 - ii) le PNUE corrigerait ses écritures de 3 984 \$US pour les montants approuvés et de 22 807 \$US et 13 494 \$US pour ses recettes dans son rapport périodique;
 - iii) l'ONUDI corrigerait ses écritures de (14) \$US pour les montants approuvés et de 226 429 \$US et 3 015 \$US pour ses recettes dans son rapport périodique.
- c) demander au Trésorier de rembourser au PNUD le montant de 32 642 \$US pour corriger l'excédent d'intérêts créditeurs indiqué par le PNUD en date de septembre 2010;

- d) prendre note des éléments de rapprochement en instance pour 2010 ci-après:
- i) 11 \$US de différence dans les recettes des comptes de 2010 du PNUD;
 - ii) (12) \$US dans les recettes et 184 \$US de dépenses supplémentaires dans les comptes de 2010 de l'ONUDI;
 - iii) 38 234 \$US de déficit de recette dans les comptes de la Banque mondiale.
- e) prendre note des éléments de rapprochement en instance ci-après:
- i) éléments de rapprochement en instance du PNUD au titre de projets non spécifiés pour des montants de 68 300 \$US et 29 054 \$US;
 - ii) éléments de rapprochement en instance de la Banque mondiale pour les projets suivants:
 - montant de 225 985 \$US au titre du projet bilatéral avec la Suède (TAH/HAL/29/TAS/120);
 - montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425);
 - montant de 5 375 000 \$US au titre du projet bilatéral avec les États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439).
